



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 14/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Annexe Redevance incitative

Le projet de Budget Primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 15 721 955 € et en investissement à la somme de 1 217 413 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 15 721 955 € et comprennent les éléments ci-après :

- La redevance incitative pour 12 791 755 €, la vente de matériaux issus des déchetteries pour 530 500 €, la refacturation du personnel mis à disposition pour 85 000 €, et les autres recettes pour 18 500 € inscrits au chapitre 70,
- Les recettes des éco organismes pour 1 992 200 €, l'inscription de subventions de l'Ademe et du FEDER pour un montant total de 224 000 € (chapitre 74),
- La reprise des subventions d'investissement reçues pour 80 000 € inscrite au chapitre 042 (contrepartie au chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à hauteur de 1 217 413 € et comprennent les éléments ci-après :

- L'emprunt d'équilibre pour financer les travaux pour un montant de 272 413 €,
- Le FCTVA pour 115 000 €,
- Les dotations aux amortissements pour 730 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement),
- Les opérations patrimoniales imputées au chapitre 041 pour 100 000 €.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèvent à 15 721 955 € :

- 12 571 624 € pour les charges à caractère général, dont principalement 11 931 858 € de collecte, transport et valorisation des ordures ménagères et emballages, de transport et traitement des déchetteries, 346 300 € de maintenance, entretiens et réparations divers, 20 000 € d'assurance, 99 050 € de fluides et achats de fournitures diverses, 41 380 € de carburants et petites dépenses, 21 000 € de frais d'honoraires, 61 100 € de communications et publications diverses, 36 136 € de frais de nettoyage, et 14 800 € de locations mobilières.

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- 1 921 231 € au titre des charges de personnel ;

- 66 600 € pour les autres charges de gestion courante, dont 19 300 € pour la maintenance et l'hébergement du logiciel de gestion et de facturation, 17 900 € de subventions à verser à des partenaires et 26 000 € de subvention de fonctionnement versées à des associations ;

- 132 500 € pour les charges financières ;

- 300 000 € au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 730 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement).

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 1 217 413 € et correspond notamment aux opérations suivantes :

- 150 000 € de remboursement du capital des emprunts ;
- 82 000 € pour des études ;
- 805 413 € pour différents travaux d'aménagement, de modernisation et de sécurisation des déchetterie,
- 180 000 € d'opérations d'ordre.

L'ensemble des propositions au BP 2026 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

D'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Redevance Incitative, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 15 721 955 € et en section d'investissement à hauteur de 1 217 413 € ;

D'autoriser Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

